L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU NORD POUR 1903 vient d'être mis en vente en librairie et chez les éditeurs, J. WIGNOLLE et Cie, 31, rue Faidherbe, à Lille. Un superbe volume de 2.700 pages, avec notice historique sur Lille, carte départementale, *nouveaux plans de Lille et de Roubaix*, la liste complète des administrations et services, méthodiquement classés, les désignations à Lille et à Roubaix, en tête de chaque rue, de la perception, justice de paix, paroisse, commissariat de police, bureau de vote, canton, et à Lille, l'explication de la dénomination — le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, la liste des distilleries, raffineries et sucreries de toute la France ; dans chaque commune les numéros de téléphone de tous les abonnés ; enfin en tête des principales rubriques des listes professionnelles de Lille, l'indication du syndicat ou de la chambre syndicale.

Prix : Le volume complet du département (relié en toile). . . . . 10 fr. »
Lille et son arrondissement (relié en toile) . . . . . 5 » »
Roubaix-Tourcoing et leurs communes (relié en toile). . . . . 2 » 75
Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes, chaque volume . . . . . 1 » 50

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 20613

PIANOS & HARPE PLEYEL — Vente et location. — Représentant pour Roubaix : Marcelli, 3, rue du Bois. 93106-20607

ÉLECTRICITÉ, fournitures générales, 16, rue de Lannoy, Roubaix, **F. DEVOUGE.**

CROIX

COMMUNICATION. — *Association dramatique.* — Répétition pour le drame et la comédie, le mercredi 31 décembre, à 5 heures 1/2 précises, au local, Café Belle-Vue, 33, rue de Roubaix, Croix. Présence indispensable ; amende aux absents.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un mécanicien de la maison Hannart, Théodore Leclercq, 27 ans, demeurant rue Inkermann, 67, à Roubaix, a reçu une brique sur la tête en passant sous un échafaudage où travaillaient des maçons.

— Un journalier du même établissement, Honoré Degroote, 25 ans, demeurant rue Carnot, à Croix, a eu la main gauche prise entre deux cylindres de son métier.

LANNOY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui mardi, à huit heures du soir, à la Mairie. Ordre du jour : formation des Commissions municipales ; nomination des délégués pour la révision des listes électorales ; budget complémentaire de 1903.

TOUFFLERS

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons avec un vif regret la mort, à l'âge de 69 ans, de M. Jean-Baptiste Rogis Parmentier, père de M. le docteur Parmentier, conseiller municipal de Lannoy.

Nous adressons à M. le docteur Parmentier et à sa famille nos profondes condoléances.

HEM

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Delos, nouveau prêtre, d'Hem, est nommé vicaire à Bruay.

UNE MESSE DE PREMICES. — M. l'abbé Delos a célébré, dimanche matin, sa messe de premices. Cette cérémonie avait attiré à la grand'messe une grande affluence de fidèles. Le jeune prêtre était assisté à l'autel par M. le curé d'Hem et par MM. les abbés Lepoutre, de Tourcoing, curé, et Bonnin, professeur au Petit-Séminaire de Clairfaye, sous-diacre. M. l'abbé Delerue, curé de Saint-Michel, ami de la famille, a prononcé une éloquente allocution. Il a décrit le rôle du prêtre. Il a rappelé le souvenir ému du dernier prêtre d'originaire d'Hem, le Père Bayart, mort pour la foi en Mandchourie. Du pénitencier, on pouvait, sur la place, étaient pavoisés, alors que la façade de l'église.

LES DÉVOUEURS DE POULAILLERS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits dans le poulailler de M. Bonnesoeur, aux Trois-Ponts, et se sont emparés de cinq poules, d'une valeur de 12 fr. 50. Plainte ayant été portée à la police, le garde Lescouflair a procédé à une enquête.

SAILLY

L'ÉCHENILLAGE. — Les habitants de Sailly sont informés que l'échenillage devra être pratiqué sur toute l'étendue du territoire de la commune du 1er janvier au 15 février, dernier délai. Ceux qui ne se seront pas conformés au présent avis seront exposés à des poursuites judiciaires.

ASCQ

VOICI LES RÉSULTATS de l'adjudication des fournitures ne excédant au Bureau de Bienfaisance pour l'année 1903 :

Ont été déclarés adjudicataires : Pour le pain, M. Florimond Delbecq, avec un rabais de 15 fr. 30 %, pour le charbon, M. Auguste Marchand, avec un rabais de 11 francs 5 %, pour les sabots, M. Narcisse Gallois ; pour les cercueils, M. Sauvageot-Denneulin.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide.

CADEAUX DE FÊTES, ÉTRENNES
Joli choix de cols, godets, mouchoirs, nœuds, cravates en vraie dentelle de Venise et de Bruxelles, en vente chez Mlle Bulteau, rue Saint-Georges, 22.
Lingerie fine et courante. Trousseaux. Layettes. Corset droit « Le Prodigieux ».
Rabais de fin de saison sur les manteaux d'enfants, pareuses, capotes, béguins, douillettes. 20576

PIANOS
de toutes marques et de tous styles en magasin. — Le Zonophone, le Gramophone, dernières créations les plus parfaites des machines parlantes. Seul dépositaire. Lutheries. Instruments cuivres et bois. Abonnement à la *Lecture musicale*. Location. Accords. Réparations. — Ancienne Maison Duquesne-Buyck, G. Cousart, élève de Pleyel, successeur, 8, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 19973

WATTRELOS

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES DU JOUR DE L'AN. — L'Administration municipale se recevra officiellement mercredi à quatre heures de l'après-midi, à la Mairie, les visites du premier de l'an.

LA PERCEPTION DES DROITS DE PLACE. — L'adjudication du service de perception des droits de place a eu lieu lundi après-midi, à deux heures, à la Mairie. Mise aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur, la perception, sans atteindre des sommets vertigineux, n'avait jamais monté aussi haut : partie de 1.200 francs, elle a atteint, par surenchères de cinq et dix francs successives, 1.735 francs. C'est M. François Beuscart qui a mis la dernière surenchère et a été déclaré adjudicataire : les autres enchérisseurs étaient MM. Emile Carrette, Henno, et Alphonse Debaudringhien. L'adjudication est faite pour trois ans à partir du 1er janvier 1903.

L'ENTRETIEN DES CHEVAUX DES SERVICES MUNICIPAUX. — L'adjudication des fournitures nécessaires à l'entretien des chevaux des services municipaux a réuni trois soumissions : M. Louis Droniers a offert un rabais de 5 pour cent ; M. Emile Liagre, 4 pour cent ; et Mme Vve A. Lambert, 8 pour cent. Mme Vve A. Lambert a été déclarée adjudicataire.

LA FRAUDE. — Les préposés Boy et Locat, de la Martinoire, ont arrêté un jeune homme de 16 ans, Maurice Barré, rattacheur, demeurant à Lille, rue du Bois, cour Crusoé, 6, qui était porteur de 5 kil. d'allumettes, valeur 22 fr. 50.

— Le brigadier Prévost et les préposés Mortreux et Frégout, de Tourcoing, ont arrêté un journalier, Achille Mahieu, 22 ans, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, 47, qui était porteur de 7 kil. 800 d'allumettes, valeur 35 fr. 10.

LES « PRÉVOYANTS DE L'AVENIR ». — Les membres du bureau et du conseil de surveillance de la 130e section informent les sociétaires que la recette de janvier aura lieu dimanche 4 janvier, de dix heures à 1 h. Café Borny, Grand'Place. Les personnes qui désireraient faire partie de la société peuvent prendre connaissance des statuts et demander leur feuille d'adhésion dès maintenant au local où on leur donnera tous les renseignements qu'ils désirent.

Demain MERCREDI-RECLAME du *Palais des Nouveautés*, 32-34, Grande-Rue, Roubaix. Mise en vente de *mouchoirs* à 0.10 cent. 20561

TOURCOING

LE PASSAGE INFERIEUR DE LA TOSSÉE

L'épouvantable accident survenu à Roubaix au passage à niveau du boulevard d'Halluin, a rappelé à plusieurs de nos concitoyens les dangers qui existent au passage à niveau de la Tossée et où, malheureusement, il s'est déjà produit de très graves accidents.

Nos lecteurs se souviennent que la municipalité avait été saisie de la question et s'était émue du danger permanent existant à cet endroit. Ils se rappellent aussi que, après discussion, le Conseil municipal avait, au cours d'une séance de l'année courante, décidé la construction d'un passage inférieur qui mettrait ainsi piétons et voitures à l'abri de tout danger.

Or, tout semblait oublié, et il a fallu l'accident survenu mercredi à Roubaix pour que, dans le public on s'écria : « Eh bien, et le passage inférieur de la Tossée ? Que devient-il ? Quand l'aurons-nous ? » Il faut que l'on sache que la question n'a pas été oubliée ; pour la création de ce passage, on a rencontré tant de difficultés, il a fallu remplir tant de formalités, qu'un temps, relativement long s'est écoulé depuis le jour où le projet a été déposé et celui où commenceront les travaux. Maintenant, il est permis d'espérer que les travaux commenceront le 15 février prochain. Il fallait, pour toutes sortes de raisons attendre que la saison fût plus clémente.

Nos lecteurs verront par les chiffres et les explications que nous donnons ci-dessous, toutes les difficultés présentées par l'établissement du passage inférieur de la Tossée.

Dans le courant de cette année, M. Honoré Colson, rapporteur des Commissions de la voirie et des voies ferrées, soumettait à l'approbation du Conseil le projet définitif du passage inférieur et donnait en même temps lecture de la convention passée avec la Compagnie du Nord. Elle était ainsi conçue :

La Compagnie établira un passage inférieur en remplacement du passage à niveau de la Tossée, conformément au projet qu'elle a présenté, mais avec une largeur de dix mètres.

La Compagnie exécutera l'ouvrage proprement dit dans l'emprise du chemin de fer non compris la chaussée.

La ville prendra à sa charge les expropriations et dommages ainsi que le surplus des travaux, terrassements, en dehors de l'emprise du chemin de fer, chaussées, assainissements, etc.

La ville poursuivra l'accomplissement des formalités nécessaires, la Compagnie soumettra le projet de son ouvrage d'art au Ministre. Pour l'exécution des travaux, la circulation sera interrompue sur le passage à niveau et la Compagnie se mettra à l'œuvre, aussitôt que la ville aura au moins d'un côté, abaissé le chemin à son niveau futur.

Pour indemniser la Compagnie de ses dépenses, la ville lui allouera une somme de cent mille francs, payable au moment où la Compagnie commencera ses travaux, à condition toutefois qu'elle aura été avertie par la Compagnie six mois à l'avance.

Cette importante question, disait M. Honoré avait fait l'objet de nombreux vœux depuis 1884.

Le passage prévu aura dix mètres de largeur, et l'espace existant entre les tabliers du pont et la nouvelle chaussée aura cinq mètres de hauteur. Des dispositions ont été prises afin d'éviter des expropriations très coûteuses.

En établissant ce passage, la chaussée principale se trouvera donc en contre-bas de la rue Maginta. Pour avoir accès dans cette rue, un autre rue ou rampe en pente douce s'élèvera de la rue Victor Hugo à la rue Maginta, un mur de soutènement sera construit le long de cette rampe. Il sera surmonté d'une grille. Afin que les voyageurs puissent avoir accès sur les quais de la halte, deux escaliers seront construits dans l'épaisseur des culées du pont. Après le passage du pont, la chaussée ira en remontant jusqu'au niveau actuel. Tout ceci avait fait surgir un grand nombre de difficultés.

En abaissant la chaussée principale de cinq mètres, il fallait aussi abaisser l'aqueduc qui passe sous la rue Victor-Hugo ; jusque-là, rien encore d'étonnant, mais l'aqueduc, a exactement sous le pont un point bas. Comment alors faire remonter les eaux le long de l'autre pente ? C'était impossible. Il fallut chercher un moyen, qu'on trouva, mais qui est assez coûteux. Il s'agit de l'établissement d'un nouvel aqueduc, qui, à partir du pont conservera son niveau ; pour arriver à avoir l'écoulement des eaux, cet aqueduc devra être prolongé jusque près de l'église Saint-Louis, et traversera la rue de Roubaix.

Le problème est donc résolu, mais là encore on rencontrera bien des difficultés dans la construction de cet aqueduc ; à certains endroits, les tranchées auront jusque 6 mètres, et il faudra les percer dans un terrain absolument défectueux composé de sables mouvants qui s'éboulent continuellement et rendent le travail non seulement très difficile mais dangereux.

La solution de ces différentes questions a fatalement amené des retards dans l'exécution du projet. Ceci dit, revenons au passage. Là, la Compagnie du Nord établira un pont métallique en tous points semblable à celui du Sapin-Vert. Il se composera de trois tabliers métalliques indépendants, supportant : celui du milieu, deux voies ; ceux des côtés, une seule voie chacun. Les côtés de ce pont seront formés de poutres à croisillons, de 2 mètres de hauteur. Nous croyons pouvoir affirmer que la Compagnie sera en mesure de faire commencer la pose du pont du 1er au 15 avril prochain. On voit donc que si on a attendu longtemps, la rapidité des travaux viendra un peu compenser le retard apporté dans l'exécution.

Voyons maintenant ce que coûtera ce passage. On ne se figure pas ce que des travaux, paraissant en réalité aussi simples, peuvent coûter. La Compagnie du Nord fera une dépense de 200.000 francs, sur laquelle la Ville remboursera 100.000 francs. Les travaux de terrassement, d'aqueduc, murs de soutènement, pavages, etc., exigeront une dépense de 139.000 francs ; si l'on ajoute à cela 43.000 francs pour expropriation, et 50.000 francs pour dépenses imprévues, on arrive au joli chiffre de 325.000 fr. La nécessité absolue et l'urgence du travail, peuvent seules justifier une telle dépense.

Il avait été dit que pendant l'exécution des travaux, la circulation serait interrompue à la Tossée. Or, nous pouvons annoncer, et ceci est intéressant pour les ouvriers, qui auraient eu à faire un détour énorme, que des mesures seront prises pour que la circulation continue à s'effectuer, et, quoique nous n'osions le dire trop affirmativement, nous croyons savoir qu'il est même question d'établir une passerelle au-dessus des travaux ; toutefois, nous le répétons, ceci n'est pas affirmatif et n'existe encore qu'à l'état de projet. Il est donc probable, et ce serait désirable, que les ouvriers ne subiront aucun préjudice du fait des travaux. Enfin, on prévoit que ce sera probablement en fin juillet que sera livré à la circulation le nouveau passage inférieur de la Tossée. — L. W.

UN ÉCHO A TOURCOING DE L'AFFAIRE HUMBERT. — Il a été longuement parlé dans cette affaire d'une personne appelée « Bondinette » ou encore « Andréa d'Afaza » et qui était l'amie de Romain Daurignac. Or, cette personne, nous l'avons déjà dit, avait passé un certain temps à Roubaix ; mais ce qu'on ignorait, c'est qu'elle avait habité Tourcoing. Le fait est cependant exact. « Bondinette » s'appelait en réalité Angèle Descarpentries ; elle a habité quelque temps la rue de Wailly, puis elle s'est mariée à M. Léon Jacquery, qui avait repris une maison de quincaillerie rue St-Jacques. Au bout de quelques mois le ménage avait quitté Tourcoing pour se rendre à Roubaix, puis à Lille. Quelque temps après le divorce était prononcé. On sait ce que devint alors « Bondinette »

DEUX CHEVAUX EMPORTÉS. — UN ACTE DE COURAGE. — Lundi soir, vers six heures trois quarts, M. Jules Nottebart, domestique chez MM. Lonville frères, de Roubaix, revenait de faire une livraison et passait à l'angle des rues de Lille et des Poutrains, conduisant un camion attelé de deux chevaux. Tout à coup, la cheville ouvrière du véhicule s'étant brisée, les chevaux s'emportèrent entraînant l'avant-train. Le domestique fut projeté sur la chaussée mais ne fut pas blessé. Les chevaux continuaient leur course par la rue du Dragon et des accidents étaient à craindre, à pareille heure, lorsque vint à passer M. Paul Vivez, âgé de 32 ans, garçon coiffeur, rue Saint-Jacques, 15, qui se jeta à la tête des chevaux et parvint à les arrêter après avoir été traîné jusqu'à la place Leverrier. M. Vivez n'a heureusement pas été blessé ; grâce à son courage de sérieux accidents ont été évités.

UN FORGERON GRIÈVEMENT BLESSÉ. — Un ouvrier forgeron, M. Adolphe Bleuzé, âgé de 61 ans, demeurant rue de Menin, a été victime d'un accident grave, lundi matin, vers onze heures. Cet ouvrier forgeait dans l'atelier de M. Dauckels, tôlier, rue de la Cloche, lorsque par suite d'un faux mouvement, il se donna un violent coup de marteau sur l'index gauche. Ce doigt fut écrasé. M. le docteur Defossez qu'on avait fait appeler aussitôt, a déclaré qu'il faudrait pratiquer l'amputation des deux dernières phalanges. Le blessé, après avoir reçu un premier pansement, a été admis à l'Hôtel-Dieu. L'incapacité de travail que subira Bleuzé, ne sera pas inférieure à un mois.

VOL D'UNE BICYCLETTE, PLACE SÉBASTOPOL. — Dans l'après-midi de samedi dernier, un vol d'une bicyclette a été commis, place Sébastopol. M. Louis Mahieu, entrepreneur de charpente rue de la Malsence, avait laissé sa bicyclette à la porte d'une maison où il avait à se rendre, place Sébastopol. Lorsqu'il sortit peu après, sa machine avait disparu. Sur sa plainte, M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une requête. L'auteur du vol est resté inconnu.

CONVOI D'EXPULSÉS A LA FRONTIÈRE. — Dans l'après-midi de lundi, les gendarmes de Tourcoing ont conduit à la frontière belge un convoi de dix expulsés qui leur avaient été amenés par les gardiens de la prison de Lille.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Dujardin, imprimeur, rue du Château, un typographe, Alphonse Heusen, 36 ans, demeurant rue du Caire, a eu l'annulaire droit pris sous une presse d'imprimerie et écrasé. L'ongle a été arraché. M. le docteur Debuchy a déclaré que le blessé subirait une incapacité de travail de six jours.

— A la filature de M. P. Jonglez, un rattacheur, Emile Allard, âgé de 19 ans, demeurant rue Aubert, 30, a eu l'annulaire droit pris dans un métier. Un repos de cinq jours lui a été prescrit par M. le docteur Playoust.

— Un savonnier, Paul Leclercq, 24 ans, demeurant rue Houchard, travaillant chez M. Tranoy, a contracté un lumbago traumatique en soulevant une cuve de savon. Un repos de six jours lui a été prescrit par M. le docteur Delegrange.

— Charles Delbecque, 52 ans, chauffeur à la fabrique de fuseaux de M. A. Geiger, s'est déchiré le médius gauche en maniant une caisse. Il en est résulté une plaie dont la guérison demandera huit jours. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard.

— En faisant une chute dans l'atelier de MM. Albert Pollet et Cie, Louis Brunder, 23 ans, fileur, demeurant à Roubaix, s'est blessé à l'épaule gauche contre un rail du chariot d'un métier. M. le docteur Dechert a constaté une luxation et ordonné au blessé un repos d'un mois.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de lundi, il est arrivé aux halles les denrées suivantes : huîtres, 600 ; marée, 410 k. ; pommes de terre, 500 k.

LES CONTRAVENTIONS. — Une contravention pour ivresse publique a été relevée contre Victor D.... — Deux autres contraventions pour violences légères ont été rédigées à la charge de Richard T..., cordier D.... et Raymond S.... — Enfin, Louis B... et Hector B... se sont vu dresser contravention pour divagation de chien.

BONNE ANNÉE. — Pour 35 fr., un agrandissement 24× 0 gracieusement encadré **signé de la maison SHEITLE**, avec 6 cartes visite. On reproduit d'anciennes cartes, Roubaix, 4, Bd de Paris ; Tourcoing, rue Motte, 38. 20194

RONCQ

L'ÉCHENILLAGE. — Les habitants sont informés que, suivant arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 20 décembre 1902, l'échenillage devra être pratiqué sur toute l'étendue du territoire de Roncq du 11 janvier au 15 février 1903. Des contraventions seront dressées contre ceux qui ne se seront pas conformés aux prescriptions du dit arrêté préfectoral.

QUESNOY-SUR-DEULE

LA « JEUNESSE CATHOLIQUE ». — Dimanche, a eu lieu, dans la salle du Patronage, la réunion mensuelle des membres de l'association de la « Jeunesse Catholique ». Le R. P. Caloin, rédemptoriste, était venu rehausser cette réunion intime par sa parole toujours si chaude et si convaincante, et montrer une fois de plus l'intérêt qu'il porte à ce groupe de jeunesse.

Faire des hommes droits, énergiques, résolument catholiques et Français, tel doit être le but de cette association.

L'ardeur de la Jeune Garde ne s'est d'ailleurs pas ralentie ; elle a contribué puissamment à fonder un Cercle d'études et une Mutualité scolaire.

Le conférencier démontre alors que malgré les attaques de l'heure présente, la foi catholique est toujours aussi jeune qu'il y a dix-neuf cents ans et que la France, malgré les luttes intestines qui la déchirent, ne se relèvera qu'en retournant à ses anciennes croyances.

Après la conférence, le président remercie le R. P. Caloin et M. le Doyen de la bienveillante sollicitude qu'ils ont pour la « Jeunesse Catholique » de Quesnoy et leur présente au nom des ligueurs ses meilleurs souhaits de bonne année.

COMINES

FUNÉRAILLES. — C'est lundi matin, à neuf heures, que les funérailles de Sœur Agnès, née Rosalie Hérode, de l'ordre des Augustines, ont eu lieu. C'est M. le curé Liénart qui a fait la levée du corps. Parmi l'assistance nombreuse qui a tenu à rendre un dernier hommage à la regrettée religieuse, on remarquait, en plus des religieux et des délégations des écoles libres, le Conseil d'administration de l'hospice et plusieurs conseillers municipaux. La cérémonie a pris fin à onze heures.

CAISSE D'EPARGNE. — Nous rappelons aux déposants qu'à partir de dimanche prochain 4 courant les bureaux de la Caisse d'Epargne seront transférés au coin des rues de la Gare et de Quesnoy. Ils seront ouverts de neuf heures du matin à midi.

VERLINGHEM

EMBARRAS DE LA VOIE PUBLIQUE. — Un domestique, Louis Lys, domicilié à Lille, au service de la Société anonyme des vidanges Bloise, a été l'objet d'un procès-verbal de la gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle pour avoir abandonné sa voiture sur la route départementale.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A LILLE — Nous avons annoncé que M. Mougeot, Ministre de l'agriculture, avait accepté de venir présider la distribution solennelle des récompenses de la Société des agriculteurs du Nord. Le Ministre a fixé au dimanche 8 février la date de cette séance.

LES ÉCOLES LIBRES DE LILLE AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — A la suite du départ des religieuses qui dirigaient des écoles de Lille, un certain nombre de déclarations d'ouverture d'écoles libres furent déposées.

La municipalité, dont on connaît le sectarisme et l'antilibéralisme, forma un certain nombre d'oppositions ; condamnée par le conseil départemental, elle fit appel et les oppositions ont été examinées samedi.

Deux seulement des oppositions sont maintenues : elles visent les déclarations faites par Mmes Deraet et Libaude, le 7 août 1902.

Par contre, le Conseil supérieur de l'instruction publique infligé à la municipalité la série de camouflets suivants :

Il déclare non fondées les oppositions du maire de Lille aux déclarations d'ouverture d'écoles primaires ou maternelles déposées par :

Mlle Emilie Tison pour la rue Manuel, 110, le 20 octobre 1902 ; Mlle Emma Tison, 36, rue d'Eylau, 21 octobre ; M. Lefebvre ; Mlle Sponi, rue Fabricy, 7 ; M. Levêque, rue d'Artois, 117 ; Mme De Swarte ; Mme Delannoy ; Mme Boulanger ; Mlle Pilliaert et Mme Behague-Defrenne. Total : dix oppositions annulées.

LE DÉPART DES « JOYEUX ». — ARRESTATION D'UN ROUBAISIEN. — Dimanche, les conscrits affectés aux bataillons d'Afrique ont été dirigés sur Cambrai et de là sont partis pour Marseille.

Vers 3 heures 30 de l'après-midi, un sieur Oscar Roland, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix, rue Monge, 36, avait accompagné ses amis jusqu'à Lille. On ne voulut pas le laisser passer sur le quai n° 9, où ses compagnons attendaient le train qui devait les emmener.

Roland présenta son billet de retour pour Roubaix au contrôleur de la voie numéro 7, passa sans être inquiété, traversa les voies et monta sur le marchepied du train qui emmenait les conscrits. Par suite d'un faux mouvement, il tomba ; la machine se mettait en marche à ce moment, et le malheureux fut traîné sur une longueur de 30 mètres environ.

Roland fut dégagé et transporté à l'infirmerie de la gare, où il reçut les soins de M. le docteur Colle, qui constata que cet individu ne portait aucune blessure apparente, mais qu'il était atteint du *delirium tremens*.

Roland, qui a outragé et frappé les agents de police, a été mis à la disposition de M. Chauvin, commissaire de police du 3e arrondissement.

L'ACCIDENT DE LA GARE D'ARMENTIÈRES. — L'identité de la victime a été établie dans la journée. Le cadavre est celui de M. Désiré-Benjamin Bourel, 56 ans, ancien cultivateur et actuellement rentier à la Croix-du-Bac, hameau de Steenwerck. Il se rendait à Lille pour acheter des oiseaux sur le marché.

MARQUETTE

FUNÉRAILLES D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. — Lundi matin, à onze heures, ont eu lieu, en l'église paroissiale, les funérailles de M. Edmond Lepaisant, âgé de 58 ans, conseiller municipal. La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue d'Ypres, par M. l'abbé Agasse, curé de la paroisse. Quatre conseillers municipaux, MM. Casteau, Dedieque, Lagage et Lamblin-Rousseau, tenaient les coins du poêle. Le deuil était conduit par M. Laval, constructeur à Armentières, gendre du défunt. Le Conseil municipal au complet assistait à la cérémonie. Sur le parcours du cortège, la Musique municipale a interprété dans la perfection quelques marches funèbres. Aucun discours n'a été prononcé au cimetière.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

Circulaire de M. Émile Scrive

M. Emile Scrive, dont nous avons annoncé la candidature, nous communique la circulaire suivante, qu'il vient d'adresser aux électeurs et délégués sénatoriaux du département du Nord :

Messieurs les électeurs,

En acceptant sa candidature qui m'a été offerte par l'Association républicaine libérale, je n'ai cédé pour aucune préoccupation personnelle, mais seulement par le sentiment du devoir à accomplir.

Il m'a semblé, comme il a certainement semblé à tous les républicains libéraux et progressistes, qu'une candidature d'opposition devait s'ouvrir en face des candidatures radicales et socialistes dans le département du Nord qui, dans l'ordre général comme dans l'ordre matériel, a tant souffert de la politique ministérielle et voit grossir encore les dangers qui le menacent dans l'avenir. On a voulu un homme de bonne volonté, je suis cet homme, et c'est avec confiance que je viens faire appel au clair bon sens des électeurs et délégués sénatoriaux.

Dans cette lutte, je m'adresse à tous ceux qui ont été lésés dans leurs droits, froissés dans leurs convictions, atteints dans leurs intérêts. Ma candidature n'est pas une candidature de parti. Placée sur le terrain de la liberté et de la République, elle doit grouper les bons citoyens qui opposent la République et la liberté à l'esprit sectaire du radicalisme et au péril révolutionnaire du socialisme.

Mes déclarations seront très brèves, mais très nettes. Dans l'ordre politique, je suis républicain, c'est-à-dire partisan de la liberté et de la justice pour tous. Dans l'ordre économique, je suis protectionniste, c'est-à-dire partisan de toutes les mesures susceptibles d'assurer la défense du travail national. Dans l'ordre social, j'entends poursuivre la réalisation des réformes pacifiques, mais nécessaires qui améliorent le sort des travailleurs ou les garantissent contre l'infortune qu'apportent les maladies, le chômage ou la vieillesse.

Je vous dirai notamment que je soutiendrai la liberté d'enseignement, ce droit primordial des pères de famille, et que je condamne, dans ses dispositions d'exécution, cette loi sur les associations, injuste dans son principe et si odieuse dans son application qu'on arrive à chasser, comme on le voit dans notre département, les hommes dévoués qui recueillent les orphelins ou instruisent les aveugles. Une pareille législation est un outrage à la dignité humaine et une honte pour le gouvernement qui en fait la base et la raison d'être de sa politique.

Au point de vue économique, la profession que j'exerce me met journellement en rapports avec les cultivateurs dont je connais les efforts méritants et insuffisamment récompensés. L'agriculture est restée la source vive de la richesse nationale, et le devoir des représentants du pays est de ne jamais l'abandonner. Le gouvernement a manqué à ce devoir, et, dans la Conférence de Bruxelles, dont les conséquences lamentables frapperont dans quelques mois notre région, il a, sans motif, sacrifié des garanties que les autres nations ne nous contestaient pas et peut-être ainsi livré notre marché intérieur lui-même à la concurrence étrangère.

Pareillement, je ne suivrai pas le parti radical dans les utopies dangereuses qui constituent son programme de demain. Je repousserai le monopole de l'alcool vers lequel sa politique économique nous conduit et cet impôt progressif sur le revenu qu'accentent tous mes concurrents et qui serait, avec la plus odieuse des inquisitions, une cause de ruine pour notre pays et rôles particulièrement pour la région du Nord.

Pas plus que moi, messieurs, vous n'ignorez rien des difficultés et des périls de la situation. Il vous appartient de dire si vous voulez que la marche vers le radicalisme et le socialisme s'accentue, ou si, au contraire, vous croyez qu'il est temps de revenir à une politique plus sage et plus modérée, qui assure la paix entre les citoyens, et cela dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de la République et dans votre intérêt à tous.

Votre vote, le 4 janvier prochain, dira comment vous comprenez les choses. Mon devoir était de m'adresser loyalement à vous, le vôtre est d'entendre l'appel d'un homme dont le dévouement et l'activité ne vous feront jamais défaut.

EMILE SCRIVE.
Conseiller général du Nord.
Membre du Comice agricole de Lille.

ENTRE RADICAUX

La lettre suivante a été adressée au *Progrès du Nord* :

Lille, le 25 décembre 1902.

Monsieur le Rédacteur en chef
du Progrès du Nord,

Appréciant impartialement, dites-vous, la décision prise hier à la réunion de la salle de l'Orphéon, de maintenir la candidature exclusivement républicaine et pure de toute compromission de M. Debierre, vous vous arrogez le droit de qualifier cette décision de « grave manquement à la discipline républicaine. »

Permettez-nous, puisque, dans votre compte-rendu, vous citez nos noms et nous attribuez de ce fait une part de responsabilité que nous acceptons sans restriction, permettez-nous de vous dire qu'à notre sens, ceux-là seuls nous semblent avoir manqué à la discipline républicaine, qui ont toléré dans les Congrès des 10 et 14 décembre (nous disons toléré, puisque personne ne veut prendre la responsabilité de la convocation), la présence de MM. Motte, Guillain, Delaune, et autres ministres ayant voté ou votant systématiquement contre les ministères Waldeck et Combes, (présence qui a donné, quoi que vous puissiez dire, à la candidature adoptée dans ces Congrès, une estampille réactionnaire). Si, oubliant le bon combat que vous meniez il y a six mois encore, lors des élections législatives, contre les pseudo-républicains, vous estimez que la nouvelle politique du *Progrès du Nord* doit être celle du ralliement à droite, tel n'est pas notre avis, tel n'est pas, croyons-nous, celui du Comité Exécutif du Parti radical et radical socialiste, dont vous avez l'honneur d'être un des membres délégués.

Vous ne vous étonnerez donc pas que, dans les circonstances présentes, nous ne vous reconnaissions pas le droit de parler de discipline républicaine.

Pour répondre à l'argument de M. Georges Potié qui nous a accusés « d'démietter » le parti républicain à Lille et qui s'est vanté d'avoir conservé dans son canton « un parti républicain uni et puissant », nous vous demanderons si M. Delaune n'est pas le député du canton d'Hanbourdin et M. Platel, autre réactionnaire, son conseiller d'arrondissement ?

Ceux qui ont désorganisé le parti républicain à Lille, faut-il le rappeler à M. Georges Potié, ce sont ceux qui ont fait entrer au *Progrès du Nord*, les Barrois et les Brackers d'Hugo, qui, aujourd'hui, sont les élus et les plus fermes soutiens des cléricaux et des nationalistes !

Nous comptons, Monsieur le Rédacteur en chef, sur votre impartialité pour reproduire cette réponse dans vos colonnes et nous vous prions d'agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Les délégués sénatoriaux, conseillers municipaux de la ville de Lille : Médéric DUTOUR, M. MOURMANT, CLIQUENNOIS-PAQUE, Ed. LELEU, BOUCHERY, HANNOTIN, L. CLÉMENT.

Spécialité de Chapelles et Monuments funéraires, EDMOND PACHY, 212, Gde-Rue, TÉLÉPHONE.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DHOOGHE-VANDAELE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théophile DHOOGHE, architecte, veuf de Dame Marie-Maria VANDAELE, pieusement décédé à Roubaix, le 27 décembre 1902, dans la 54e année de son âge, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 30 courant, à neuf heures et demie, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — Les Vêpres seront chantées le mardi 30, à quatre heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Cassel, 1.

Les amis et connaissances de la famille DE MEYER-LEBRUSTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Maria DE MEYER, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1902, à l'âge de neuf ans et quatre mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 12, à huit heures trois quarts.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. — Téléphone 748. 16472

NÉCROLOGIE

MORT DE M. HERBECQ, ANCIEN DÉPUTÉ. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Léon Herbecq, ancien député de la circonscription de Maubeuge-Bavay-Solre-le-Château. M. Léon Herbecq, avant d'entrer, assez tardivement du reste, dans la vie politique, avait longtemps exercé le notariat à Maubeuge. C'est un homme bienveillant et aimable, qui sera regretté même par ses adversaires politiques. Il était le beau-père de M. Facon, ancien conseiller de préfecture du Nord, actuellement sous-préfet de Péronne, et de M. Jeppé, conseiller à la cour d'appel de Douai. M. Herbecq est mort dimanche, subitement, à Paris, où il s'était retiré.

— M. le docteur Louis Cayrol, ancien médecin militaire, ancien maire de Condé, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé, il y a quelques jours, à Paris, à l'âge de soixante-cinq ans.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTI